

République Française



Département de l'Aube  
Commune de Torvilliers

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 07/02/2020

**Présents :** MM. GANTELET Bruno - VINSON Laurent - BARBIER Claude, SOT Daniel, VERNIZZI Marina, LOISEAU Gisèle, HUGOT Alain, ANDRE Gilbert, WOLFF Nathalie, CASTANIER Philippe, et TARRIDE Norbert, –formant la majorité des membres en exercice.

### Nombre de Conseillers :

- en exercice :	15
- présents :	11
- procuration :	03
- absents :	01
- ayant pris part au vote :	14

**Pouvoirs :** Madame BEGUINOT Jacquelin donne pouvoir à Monsieur Gilbert ANDRE, Jacky GUBLIN donne pouvoir à Monsieur Daniel SOT et Caroline FRANQUET donne pouvoir à Gisèle LOISEAU.

### Date de la Convocation :

30/01/2020

**Absents excusé(e)s :** Mle Elodie MESLIER

### Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture

Le : 13/02/2020

**Secrétaire de séance élu :** Mme Marina VERNIZZI

### Affichage municipal :

Le 13/02/2020,

Les membres du Conseil Municipal de Torvilliers se sont réunis, régulièrement convoqués par mail du 31/01/2020, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

## Ordre du jour du Conseil Municipal

Début de la Séance à :

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
2. Vote des délibérations :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
01/2020	Philippe CASTANNIER	MARCHE PUBLIC	Résultat d'appel d'offres concernant les travaux de construction du vestiaire multisport.
02/2020	Daniel SOT	Forêt Communale	Demande de subvention pour la plantation de douglas de mélèze hybrides sur les unités de gestion 13.1 et 16.1
03/2020	Nathalie WOLFF	Services mutualisés	Convention mutualiste avec la Mairie de Troyes pour la reprographie PAO.
04/2020	Bruno GANTELET	TCM	Délibération de concordance avec Troyes Champagne Métropole pour les fonds de concours à recevoir pour les travaux de renforcement sur les luminaires 1 <sup>er</sup> Tranche.
05/2020	Bruno GANTELET	TCM	Délibération de concordance avec Troyes Champagne Métropole pour les fonds de concours à recevoir pour l'achat et la pose de l'air de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle.
06/2020	Bruno GANTELET	Finances	Délibération sur les indemnités du nouveau percepteur.

## Vote des Délibérations

Délibération N°01/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

Résultat d'appel d'offres concernant les travaux de construction du vestiaire multisport.

Maitre d'Ouvrage : Mairie de Torvilliers  
19 rue de la Mairie  
10440 TORVILLIERS

Objet à Maîtrise d'Ouvrage : Construction d'un vestiaire multisports à Torvilliers.

Maître d'œuvre : SCP PREAUX DETHOU  
4 Faubourg de Champagne  
10110 BAR-SUR-SEINE

Procédure : Procédure adaptée.

Date d'ouverture des plis : Lundi 16 décembre 2019

Date de jugement des offres par la Commission d'appel d'offres ou commission ad hoc : Lundi 27 janvier 2020

Coût estimatif global des travaux : 250 000.00 € H.T  
Taux de la TVA : 20.00 % 50 000.00 € TVA  
Coût Total : 300 000.00 € TTC

### METHODE DE JUGEMENT DES OFFRES RESULTANT DU REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Critère n°1 : Le Prix

Echelle de notation : 60  
60 = offre moins disante et conforme

Les notes attribuées aux autres candidats seront proportionnelles à l'écart enregistré selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat}} \times 60$$

#### Critère n°2 : La Valeur Technique

Echelle de notation : 40

Chaque note sera donc affectée du coefficient.

La valeur technique de l'offre sera appréciée à travers le mémoire technique. Il comportera les éléments suivants :

- Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : De 0 à 15 points,
- Moyens humains affectés au chantier : De 0 à 8 points,
- Chantier propre : De 0 à 10 points,
- Description des modes opératoires et de moyens de prévention : De 0 à 7 points.



**LOT N° 1 : DESAMANTAGE**

Estimation : 5 500.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
E3 DESAMANTAGE	10 120,00				
AMIANTE DEPOSE SERVICE	17 230,00				
MASSON ET FILS	5 640,00				

**B – OBSERVATIONS****E3 DESAMANTAGE :**

L'offre de la société E3 DESAMANTAGE est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise E3 DESAMANTAGE n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de 10 120.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**AMIANTE DEPOSE SERVICE :**

L'offre de la société AMIANTE DEPOSE SERVICE est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise AMIANTE DEPOSE SERVICE porte son offre à la somme de : 16 902.63 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**MASSON ET FILS :**

L'offre de la société MASSON ET FILS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise MASSON ET FILS porte son offre à la somme de : 5 500.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

## C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
2	E3 DESAMIANTAGE	10 120,00	32,61	40	72,61
3	AMIANTE DEPOSE SERVICE	16 902,63	19,52	40	59,52
<b>1</b>	<b>MASSON ET FILS</b>	<b>5 500,00</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : MASSON ET FILS  
Pour un montant de 5 500.00 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 1 : MASSON ET FILS****LOT N° 2 : VOIRIE – RESEAUX DIVERS / ESPACES VERTS**

Estimation : 25 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2		
ALEXANDRE REAUT	41 093,22				
GUINTOLI	38 957,40				
TPJ	32 508,50				
PROFIL TP	37 175,49				

**B – OBSERVATIONS****ALEXANDRE REAUT :**

L'offre de la société ALEXANDRE REAUT est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ALEXANDRE porte son offre à la somme de 35 386.57 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

**GUINTOLI :**

L'offre de la société GUINTOLI est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise GUINTOLI porte son offre à la somme de : 38 730.20 € H.T.



Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**TPJ :**

L'offre de la société TPJ est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise TPJ porte son offre à la somme de : 35 798.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**PROFIL TP :**

L'offre de la société PROFIL TP est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise PROFIL TP porte son offre à la somme de : 35 198.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
2	ALEXANDRE REAUT	35 386,57	59,68	40	99,68
4	GUINTOLI	38 730,20	54,53	40	94,53
<b>1</b>	<b>PROFIL TP</b>	<b>35 198,57</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
3	TPJ	35 798,00	59	40	99

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : PROFIL TP  
Pour un montant de 35 198.57 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 2 : PROFIL TP**

**LOT N° 3 : GROS OEUVRE**

Estimation : 66 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
CAPRISTO	95 439,90				
GIANI CONSTRUCTION	69 736,67				
GECIBA	73 780,70	-1 901,40	-1 067,00		
CARLAC CONSTRUCTION	92 228,70				

**B – OBSERVATIONS****CAPRISTO :**

L'offre de la société CAPRISTO du Batimentest conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du complexe d'étanchéité + drainage par un enduit d'imperméabilisation type TRAPCOFUGE sur les soubassements des bâtiments.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise CAPRISTO porte son offre à la somme de 83 750.30 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	0/7

**GIANI CONSTRUCTION :**

L'offre de la société GIANI CONSTRUCTION est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du complexe d'étanchéité + drainage par un enduit d'imperméabilisation type TRAPCOFUGE sur les soubassements des bâtiments.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise GIANI CONSTRUCTION porte son offre à la somme de : 65 726.67 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**GECIBA :**

L'offre de la société GECIBA du Batimentest conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.



Variante libre 1 – Moins-value remplacement du complexe d'étanchéité + drainage par un enduit d'imperméabilisation type TRAPCOFUGE sur les soubassements des bâtiments = - 1 901.40 € HT

Après analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte cette variante libre N°1 dans les négociations.

Variante libre 2 – Moins-Value : Remplacement des enduits ECLAT MINERAL de chez WEBER et BROUTIN par des enduits MINERAUX = - 1 607.00 € HT

Cette variante libre ne fera pas l'objet de la négociation.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise GECIBA porte son offre à la somme de : 68 000.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### CARLAC CONSTRUCTION :

L'offre de la société CARLAC CONSTRUCTION est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du complexe d'étanchéité + drainage par un enduit d'imperméabilisation type TRAPCOFUGE sur les soubassements des bâtiments.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise CARLAC CONSTRUCTION porte son offre à la somme de : 86 414.80 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
4	CAPRISTO	83 750,30	47,09	0	47,09
<b>1</b>	<b>GIANI CONSTRUCTION</b>	<b>65 726,67</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
2	GECIBA	68 000,00	57,99	40	97,99
3	CARLAC CONSTRUCTION	86 414,80	45,64	40	85,64

### D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : GIANI CONSTRUCTION

Pour un montant de 65 726.67 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N°3 : GIANI CONSTRUCTION**



**LOT N° 4 : ETANCHEITE**

Estimation : 15 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
ST AUBOISE DU BATIMENT	14 267,50				
DAVULIAN	16 516,00				
COLLIN ETANCHEITE	17 475,78				
MARTIN SA	17 899,16				
OBS ETANCHEITE	18 645,25				
VAILLANT COUVERTURE	19 453,06				
SMAC REIMS	20 638,95				

**B – OBSERVATIONS****ST AUBOISE DU BATIMENT :**

L'offre de la société ST AUBOISE DU BATIMENT est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises. Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ST AUBOISE DU BATIMENT porte son offre à la somme de 14 807.50 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	6/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

**DAVULIAN :**

L'offre de la société DAVULIAN est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises. Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise DAVULIAN porte son offre à la somme de : 15 400.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**COLLIN ETANCHEITE :**

L'offre de la société COLLIN ETANCHEITE du Batimentest conforme au Dossier de Consultation des Entreprises. Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise GECIBA porte son offre à la somme de : 17 475.78 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7



**MARTIN SA :**

L'offre de la société MARTIN SA est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise MARTIN SA n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de : 17 899.16 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**OBS ETANCHEITE :**

L'offre de la société OBS ETANCHEITE est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise l'OBS ETANCHEITE confirme son offre de base.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**VAILLANT COUVERTURE :**

L'offre de la société VAILLANT COUVERTURE est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise VAILLANT COUVERTURE confirme son offre de base.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**SMAC REIMS :**

L'offre de la société SMAC REIMS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise SMAC REIMS confirme son offre de base n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de : 20 638.95 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
<b>1</b>	<b>ST AUBOISE DU BATIMENT</b>	<b>14 807,50</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>98</b>
2	DAVULIAN	15 400,00	57,69	39	96,69
3	COLLIN ETANCHEITE	17 475,78	50,84	37,5	88,34
7	MARTIN SA	17 899,16	49,64	20	69,64
4	OBS ETANCHEITE	18 645,25	47,65	37,5	85,15
5	VAILLANT COUVERTURE	19 453,06	45,67	37,5	83,17
6	SMAC REIMS	20 638,95	43,05	40	83,05

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : STE AUBOISE DU BATIMENT  
 Pour un montant de 14 807.50 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N°4 : GIANI CONSTRUCTION**

**LOT N° 5 : MENUISERIE EXT ALU**

Estimation : 12 000.00 € H.T.

**B- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
BEAU MASSON	10 767,08				
ALU CHATILLONNAIS	12 071,00				
CLARALU	12 416,00				
France 2000	13 011,00				
DUET CONSTRUCTION	17 725,00				

**B – OBSERVATIONS**

**BEAU MASSON :**

L'offre de la société BEAU MASSON est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise BEAU MASSON confirme son offre de base.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7



**ALU CHATILLONNAIS :**

L'offre de la société ALU CHATILLONNAIS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ALU CHATILLONNAIS porte son offre à la somme de : 10 710.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**CLARALU :**

L'offre de la société CLARALU du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise CLARALU porte son offre à la somme de : 11 135.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**France 2000 :**

L'offre de la société France 2000 est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise France 2000 n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de : 13 011.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**DUET CONSTRUCTION :**

L'offre de la société DUET CONSTRUCTION est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise DUET CONSTRUCTION porte son offre à la somme de 17 000.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
2	BEAU MASSON	10 767,08	59,68	40	99,68
<b>1</b>	<b>ALU CHATILLONNAIS</b>	<b>10 710,00</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
3	CLARALU	11 135,00	57,71	37,5	95,21
4	France 2000	13 011,00	49,39	37,5	86,89
5	DUET CONSTRUCTION	17 000,00	37,8	37,5	75,3

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : ALU CHATILLONNAIS  
 Pour un montant de 10 710.00 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 5 : ALU CHATILLONNAIS**

**LOT N° 6 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

Estimation : 8 500.00 € H.T.

**A - RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
VOINCHET	8 020,00				
BEAU MASSON	10 137,75				
CHAMPAGNE MENUISERIE	9 706,00				
SMBI	8 760,00				

**B – OBSERVATIONS**

**VOINCHET :**

L'offre de la société VOINCHET est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise VOINCHET porte son offre à la Somme de : 9 240.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7



**BEAU MASSON :**

L'offre de la société BEAU MASSON est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise BEAU MASSON conforme son offre de base.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**CHAMPAGNE MENUISERIE :**

L'offre de la société CHAMPAGNE MENUISERIE du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise CHAMPAGNE MENUISERIE porte son offre à la somme de : 9 801.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**SMBI :**

L'offre de la société SMBI est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise SMBI porte son offre à la somme de : 8 750.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
2	VOINCHET	9 240,00	56,82	40	96,82
4	BEAU MASSON	10 137,75	54,69	40	94,69
3	CHAMPAGNE MENUISERIE	9 801,00	56,57	40	96,57
<b>1</b>	<b>SMBI</b>	<b>8 750,00</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : SMBI

Pour un montant de 8 750.00 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 6 : SMBI**

**LOT N° 7 : SERRURERIE METALLERIE**

Estimation : 20 400.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
DUET CONSTRUCTION	50 540,00				
SOMETAL	50 800,00				

**B – OBSERVATIONS**

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	0/7

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	0/7

**C – SYNTHESE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Face à l'importance du prix de l'offre par rapport à l'estimation le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage de relancer le présent lot.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 7 : Relancer un nouvel appel d'offres pour ce lot.**



**LOT N° 8 : PLATRERIE/FAUX-PLAFOND/ISOLATION**

Estimation : 21 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
CHAMPAGNE MENUISERIE	21 309,00				
WE SOLD	23 932,04				
VOINCHET	27 496,00				
AM'CO	28 329,93				
LAMBLIN HABITAT	29 129,90				
ISOLAPRO	29 200,00				

**B – OBSERVATIONS****CHAMPAGNE MENUISERIE :**

L'offre de la société CHAMPAGNE MENUISERIE du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;  
Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise CHAMPAGNE MENUISERIE porte son offre à la somme de 19 154.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

**WE SOLD :**

L'offre de la société WE SOLD est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;  
Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise WE SOLD porte son offre à la somme de : 14 878.79 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**VOINCHET :**

L'offre de la société VOINCHET du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.  
Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;  
Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise VOINCHET porte son offre à la somme de : 20 270.00 € H.T.



Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**AM'CO :**

L'offre de la société AM'CO est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise AM'CO porte son offre à la somme de : 18 475.67 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**LAMBLIN HABITAT :**

L'offre de la société LAMBLIN HABITAT est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise LAMBLIN HABITAT porte son offre à la somme de : 23 100.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**ISOLAPRO :**

L'offre de la société ISOLAPRO est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement du masterimpact par des plaques de plâtre de type PHD ;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ISOLAPRO porte son offre à la somme de : 29 200.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7



**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
3	CHAMPAGNE MENUISERIE	19 154,00	46,61	40	86,61
<b>1</b>	<b>WE SOLD</b>	<b>14 878,79</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
4	VOINCHET	20 270,00	44,04	40	84,04
2	AM'CO	18 475,67	48,32	40	88,32
5	LAMBLIN HABITAT	23 100,00	38,65	40	78,65
6	ISOLAPRO	29 200,00	30,57	40	70,57

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : WE SOLD  
 Pour un montant de 14 878.79 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N°8 : WE SOLD**

**LOT N° 9 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE - VMC**

Estimation : 30 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
ASSIER	24 507,00	5 646,00			
SANTERNE	36 918,27				
DEOUST	26 956,28				

**B – OBSERVATIONS**

**ASSIER :**

L'offre de la société ASSIER du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse l'entreprise a mis en option le chauffage des locaux par cassettes chauffantes et panneau rayonnant qui avait été omis au CCTP. Ce qui met l'offre de l'entreprise à 30 153.00 € H.T.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement des cassettes chauffantes et panneau rayonnant par des panneaux rayonnants dans le club house et des panneaux rayonnants antichoc dans les autres locaux ;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ASSISER porte son offre à la somme de 24 543.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

#### SANTERNE :

L'offre de la société SANTERNE est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise SANTERNE n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de : 36 918.27 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

#### DEOUST :

L'offre de la société DEOUST du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise DEOUST n'a pas donné suite à la négociation son offre est maintenue à la somme de : 26 956.28 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
1	ASSIER	24 543,00	60	40	100
3	SANTERNE	36 918,27	39,89	40	79,89
2	DEOUST	26 956,28	54,63	40	94,63

### D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : ASSIER  
 Pour un montant de 24 543.00 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N°9 : ASSIER**



**LOT N° 10 : PLOMBERIE SANITAIRE**

Estimation : 26 000.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
MASSON	36 719,25				

**B – OBSERVATIONS**

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	0/7

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	0/7

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	0/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale

**D – PROPOSITION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE**

Face à l'unicité de l'offre et de l'écart de prix entre l'offre et l'estimation le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage de relancer le présent lot.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 10 : Relancer un nouvel appel d'offres pour ce lot.**

**LOT N° 11: CARRELAGE FAIENCE**

Estimation : 15 100.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
ECB	13 355,85				
OLM	15 995,74				
RONZAT	16 213,57				
GROUPE SOLSTIS	16 268,00				
MARIO FARIA ET FILS	17 011,00				
PEUGNET	18 290,55				
HALASOL	18 409,15				
MARZIN PRO	26 439,25				

**B – OBSERVATIONS****ECB :**

L'offre de la société ECB du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise ECB porte son offre à la somme de 12 531.45 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

**OLM :**

L'offre de la société OLM est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise OLM porte son offre à la somme de : 14 500.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**RONZAT :**

L'offre de la société RONZAT du Batiment est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise RONZAT porte son offre à la somme de : 15 060.57 €



Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	10/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### **GROUPE SOLSTIS :**

L'offre de la société GROUPE SOLSTIS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm. ;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise GROUPE SOLSTIS porte son offre à la somme de : 15 000.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### **MARIO FARIA ET FILS :**

L'offre de la société MARIO FARIA ET FILS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise MARIO FARIA ET FILS porte son offre à la somme de : 16 131.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	14/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### **PEUGNET :**

L'offre de la société PEUGNET est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise PEUGNET porte son offre à la somme de : 16 844.66 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### **HALASOL :**

L'offre de la société HALASOL est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise HALASOL porte son offre à la somme de : 18 409.15 € H.T.



Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	8.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### MARZIN PRO :

L'offre de la société MARZIN PRO est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Après l'analyse et afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de prendre en compte une moins-value technique par le remplacement de l'isolant TMS de 100 mm par un 40 mm.;

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise MARZIN PRO porte son offre à la somme de : 23 986.32 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	12.5/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

### C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
1	ECB	12 531,45	60	40	100
2	OLM	14 500,00	51,85	37,5	89,35
5	RONZAT	15 060,57	49,92	35	84,92
3	GROUPE SOLSTIS	15 000,00	50,13	37,5	87,63
4	MARIO FARIA ET FILS	16 131,00	46,61	39	85,61
6	PEUGNET	16 844,66	44,64	37,5	82,14
7	HALASOL	18 409,15	40,84	26,5	67,34
8	MARZIN PRO	23 986,32	31,35	33,5	64,85

### D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : ECB

Pour un montant de 12 531.45 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N°11 : ECB**

**LOT N° 12 : PEINTURE ET TENTURE**

Estimation : 4 000.00 € H.T.



**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
BROGGI	4 123,37				
LAMBLIN DECORS ET FINITIONS	6 019,77				

**B – OBSERVATIONS**

**BROGGI :**

L'offre de la société BROGGI est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise BROGGI confirme son offre de base.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

**LAMBLIN DECORS ET FINITIONS :**

L'offre de la société LAMBLIN DECORS ET FINITIONS est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise LAMBLIN DECORS ET FINITIONS porte son offre à la somme de : 4 057.68 E.H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	7/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
2	BROGGI	4 123,37	59,04	40	99,04
1	LAMBLIN DECORS ET FINITIONS	4 057,68	60	40	100

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : LAMBLIN DECORS ET FINITIONS  
Pour un montant de 4 057.68 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 12 : LAMBLIN DECORS ET FINITIONS**

**LOT N° 13 : NETTOYAGE DES LOCAUX**

Estimation : 1 500.00 € H.T.

**A- RECAPITULATIF DES OFFRES (euros H.T.)**

Entreprises	Offre de base	Variantes libres entreprises (ou prestations supplémentaires éventuelles)			
		n°1	n°2	n°3	n°4
AG'NET	1 402,00				

**B – OBSERVATIONS****AG'NET :**

L'offre de la société AG'NET est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises.

Intérogée dans le cadre de l'analyse et des négociations (voir en annexe), l'entreprise AG'NET porte son offre à la somme de : 1 250.00 € H.T.

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	15/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	8/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	10/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont claires et suffisantes	7/7

:

Fiabiliser et optimiser le respect des délais du chantier : confirme le délai marché	0/15
Moyens humains affectés au chantier : les informations sont simples mais suffisantes	0/8
Chantier propre : les informations sont simples mais suffisantes	0/10
Description des modes opératoires et de moyens de prévention : Les informations sont simples mais suffisantes	0/7

**C – SYNTHÈSE / CLASSEMENT / PROPOSITION**

Classement après notation	Entreprises	Montant €HT de l'offre proposée	Note brute du critère : Le prix /60	Note brute du critère : La Valeur Technique	Note Globale
<b>1</b>	<b>AG'NET</b>	<b>1 250,00</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

**D – PROPOSITION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise : AG'NET  
 Pour un montant de 1 250.00 € HT correspondant à l'Offre négociée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE LOT N° 13 : AG'NET**



**SYNTHESE DES LOTS :**

CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE  
MULTISPORTS

PROPOSITION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

ESTIMATION HT	ENTREPRISE	MEILLEURE OFFRE HT	ECART BASE/ESTIMATION		
---------------	------------	--------------------	--------------------------	--	--

LOT N°1	DESAMIANTAGE	5 500,00 €	MASSON & FILS	5 500,00 €	0,00%	- €	- €
LOT N°2	VOIRIE- RESEAUX DIVERS	25 000,00 €	PROFIL TP	35 198,57 €	40,79%		- €
LOT N°3	GROS ŒUVRE- DÉMOLITIONS	66 000,00 €	GIANI CONSTRUCTION	65 726,67 €	-0,41%	- €	- €
LOT N°4	ETANCHEITE	15 000,00 €	ST AUBOISE DU BATIMENT	14 807,50 €	-1,28%	- €	- €
LOT N°5	MENUISERIE EXTERIEURES ALU	12 000,00 €	ALU CHATILLONNAIS	10 710,00 €	-10,75%	- €	- €
LOT N°6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	8 500,00 €	SMBI	8 750,00 €	2,94%	- €	- €
LOT N°7	SERRURERIE - METALLERIE	20 400,00 €	INFRUCTUEUX	20 400,00 €	0,00%	- €	- €
LOT N°8	PLATRERIE / F-AUX- PLAFOND / ISOLATIOIN	21 000,00 €	WE SIOLD	14 878,79 €	-29,15%	- €	- €
LOT N°9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC	30 000,00 €	ASSIER	24 543,00 €	-18,19%	- €	- €
LOT N°10	PLOMBERIE SANITAIRE	26 000,00 €	INFRUCTUEUX	26 000,00 €	0,00%	- €	- €
LOT N°11	CARRELAGE- FAIENCE	15 100,00 €	ECB	12 531,45 €	-17,01%	- €	- €
LOT N°12	PENTURE - TENTURES	4 000,00 €	LAMBLIN DÉCORS	4 057,68 €	1,44%	- €	- €
LOT N°13	NETTOYAGE DES LOCAUX	1 500,00 €	AG NET	1 250,00 €	-16,67%	- €	- €

TOTAL HT	250 000,00 €		244 353,66 €	-2,26%
			-5 646,34 €	

TVA 20,0%	50 000,00 €
TOTAL TTC	300 000,00 €

Après avoir étudié les propositions du Maître d'œuvre pour les travaux de construction de vestiaire multisports, et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE**, de rendre les lots N° : 7 SERRURERIE METALLERIE et N° 10 PLOMBERIE SANITAIRE infructueux et **RELANCE** un nouvel appel d'offres pour ces lots,

**RETIENT** les entreprises se trouvant dans le tableau de synthèse ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°02/2020 (rapporteur : Daniel SOT)

**Forêt Communale de Torvilliers : Demande de subvention pour la plantation de douglas de mélèze hybrides sur les unités de gestion 13.1 et 16.1**

**CONTEXTE :**

L'aménagement (2017-2036) de la forêt communale de TORVILLIERS prévoit dans les unités de gestion 13.1 et 16.1 la plantation de douglas.

La plantation est éligible à une aide publique si les douglas sont plantés en mélange avec des mélèzes d'Europe avec une proportion minimum de 80 % /20 % en nombre de plants.

Une aide publique destinée à financer en partie ces travaux est sollicitée dans le cadre de l'appel à projets N°4-2018-2020 porté par la Région Grand Est – Dispositif d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers, à hauteur de 40 % des dépenses éligibles. Mesure 8, sous mesure 08-06, déclinaison 08-06-04 PDR Champagne Ardenne.

Le plan de financement prévisionnel du projet se décompose de la façon suivante :

Dépenses (lister les principaux postes de dépenses liés au projet)	Recettes/Financements sollicités (lister les montants des financeurs du projet ex : Région, Département, Etat, Autres financeurs, Leader, Autofinancement.....)
Travaux préparatoires : 4 680.00 euros	Subvention : 12 830.40 euros dans le cadre du PDR Champagne Ardenne. (40 % de 32 076.00 euros)
Fourniture et mise en place des plants : 17 280.00 euros	Autofinancement : 20 629.60 euros ( 19 245.60 € + 1 384.00 € non éligible)
Création et entretien des cloisonnements : 880.00 euros	
Intervention sylvicole : 6 320 .00 euros	
Montage, suivi du dossier et ATDO : 4 300.00 euros	
<b>Total : 33 460.00 euros</b>	<b>Total : 33 460 euros</b>

*Le Conseil municipal propose, propose :*

**D'initier la phase de : Plantation de douglas et mélèze hybrides sur les unités de gestion 13.1 et 16.1**

- Pour un budget total 33 460.00 €.
- **D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide publique auprès de l'Etat, la région Grand Est et le FEADER dans le cadre du PDR Champagne Ardenne à hauteur du taux maximum d'aides publiques autorisé pour cette opération, à savoir 40 %.**
- **De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité cette proposition et donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------



Délibération N°03/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

**Convention mutualiste avec la Mairie de Troyes pour la reprographie PAO :**

En concertation avec la commission communication de Torvilliers, et suivant les offres de la mairie de Troyes, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de faire réaliser l'impression du bulletin municipal par les services de la Mairie DE Troyes.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** de travailler avec les services de la Mairie de Troyes pour réaliser l'impression des bulletins municipaux à venir, pour l'année 2020.

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

**DIT** que la dépense sera inscrite sur le Budget Communal, en section de fonctionnement.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°04/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

**Délibération de concordance avec TCM pour les travaux de renforcement sur les luminaires 1<sup>er</sup> tranche :**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes incluant la commune de Torvilliers comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 55/2014 du 23/10/2014 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Troyes,

**Vu** le projet pour l'acquisition et la pose d'un jeu de plein air dans la cour de la maternelle d'un montant de 13 000 € H.T. soit 15 600 € TTC.

**Considérant** la délibération de Troyes Champagne Métropole n°11 du 14/06/2019 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Torvilliers d'un montant de 2 600 € pour l'opération : pour l'acquisition et la pose d'un jeu de plein air dans la cour de la maternelle.

**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le fonds de concours d'un montant de 2 600 € attribué par la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes en vue de participer au financement de l'acquisition et la pose d'un jeu de plein air dans la cour de la maternelle.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°05/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

**Délibération de concordance avec TCM pour l'achat et la pose de l'air de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle :**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes incluant la commune de Torvilliers comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 55/2014 du 23/10/2014 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Troyes,

**Vu** le projet de travaux de renforcement sur les luminaires 1<sup>er</sup> tranche d'un montant de 32 000 € TTC.

**Considérant** la délibération de Troyes Champagne Métropole n° 11 du 14/06/2019 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Torvilliers d'un montant de 6 400 € pour l'opération : travaux de renforcement sur les luminaires 1<sup>er</sup> tranche.



**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le fonds de concours d'un montant de 6 400 € attribué par la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes en vue de participer au financement de travaux de renforcement sur les luminaires 1<sup>er</sup> tranche.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

**Délibération sur les indemnités du nouveau percepteur :**

**Le Conseil Municipal DECIDE de reporter le vote des indemnités du Percepteur.**

<b>Votants :</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	---------------	-----------------	---------------------

**Affaires diverses :**

Fin de séance à : 20 h 30

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS VOTEES :**

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
01/2020	Philippe CASTANNIER	MARCHE PUBLIC	Résultat d'appel d'offres concernant les travaux de construction du vestiaire multisport.
02/2020	Daniel SOT	Forêt Communale	Demande de subvention pour la plantation de douglas de mélèze hybrides sur les unités de gestion 13.1 et 16.1
03/2020	Nathalie WOLFF	Services mutualisés	Convention mutualiste avec la Mairie de Troyes pour la reprographie PAO.
04/2020	Bruno GANTELET	TCM	Délibération de concordance avec Troyes Champagne Métropole pour les fonds de concours à recevoir pour les travaux de renforcement sur les luminaires 1 <sup>er</sup> Tranche.
05/2020	Bruno GANTELET	TCM	Délibération de concordance avec Troyes Champagne Métropole pour les fonds de concours à recevoir pour l'achat et la pose de l'air de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle.

**SUIVENT LES SIGNATURES :**